

- B. Les producteurs canadiens de bois d'oeuvre ne reçoivent aucune subvention
1. Dans les provinces, les recettes liées aux forêts sont supérieures aux dépenses. Aucune subvention n'est versée.
 2. Le *United States Forest Service* et le *General Accounting Office* ont mis en oeuvre le *Timber Sales Program Information Reporting System* (TSPIRS, ou, système d'information sur les ventes forestières) en réponse aux critiques selon lesquelles le *U.S. Forest Service* subventionnait la vente de bois d'oeuvre provenant de terres fédérales.
 3. Le système comptable du TSPIRS a été examiné et approuvé par le *House Committee of Appropriations* du Congrès américain.
 4. Le Canada a appliqué cette méthode américaine aux comptes forestiers des quatre principales provinces productrices - la Colombie-Britannique, l'Alberta, l'Ontario et le Québec. Il en est ressorti deux grandes conclusions :
 - a) en 1988-1989, les recettes découlant des programmes des ventes de bois d'oeuvre dans les quatre grandes provinces productrices ont été supérieures aux dépenses directes, ce qui a entraîné un gain net ou surplus de 687 millions de dollars;
 - b) dans chacune des quatre grandes provinces productrices, les recettes provinciales sont supérieures aux dépenses liées au programme des ventes de bois d'oeuvre.